

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois
Séance du 26/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mme PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Eric, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent.

Absents : MM CANIS Rémi, Mme PINSON Julie.

Absents excusés : Mme MONKA Cathy qui donne procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 8
- Procuration : 1

Date de la convocation : 17/10/2023 - Date d'affichage : 17/10/2023

PROCES-VERBAL

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2023 approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour sera le suivant :

1/ Devenir du Château d'eau et du puits.

2/ Débat sur la Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER),
suivant la loi APER >> Accélération de la Production d'Energies Renouvelables.

3/ Cérémonie du 11 Novembre 2023.

4/ Fêtes de fin d'année - Distribution et calendrier pour le colis des aînés et des bons d'achat aux enfants.

5/ Questions diverses.

1 - Devenir du Château d'eau et du puits :

Ils sont inutilisés depuis Novembre 2018, date du raccordement de notre réseau d'eau au Plateau Nord d'Albert. Leur état général se dégrade. Le 26 Septembre, un représentant de l'ARS (Agence Régionale de Santé) est venu constater l'état de la station de pompage. Il va rédiger un arrêté pour que soit annulé l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2004 instituant le périmètre de protection du captage. Les travaux de captage pour adduction d'eau potable ont fait l'objet d'une adjudication le 14 Août 1925.

La construction du Château d'eau a été décidée le 28 Novembre 1926. Ils sont bientôt centenaires. Leur état se dégrade même s'ils ont fait l'objet de travaux de rénovation quand c'était nécessaire. Actuellement, nous constatons des chutes de morceaux de béton près du Château d'eau. Le Conseil Municipal donne son accord pour que l'on entreprenne les nombreuses démarches nécessaires pour sa démolition. Affaire à suivre.

2/ Débat sur la Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER), suivant la loi APER >> Accélération de la Production d'Energies Renouvelables :

Les Communes peuvent définir des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Après délibération, les conseillers proposent la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la salle des fêtes et du préau de l'école.

3/ Cérémonie du 11 Novembre 2023 :

La cérémonie sera traditionnelle - Rassemblement à 10h30 - Défilé vers la plaque Gaby, le cimetière militaire, le monument aux morts, le cimetière français suivi du vin d'honneur et de la distribution de bonbons aux enfants présents.

4/ Fêtes de fin d'année - Distribution et calendrier pour le colis des aînés et des bons d'achat aux enfants.

Les Colis de Noël seront distribués le samedi 16 Décembre à partir de 9h. Ce sera un colis traditionnel d'une valeur de 60 € environ qui sera distribué aux personnes de plus de 65 ans.

Les bons d'achat aux enfants de 0 à 11 ans seront distribués le vendredi 15 Décembre à partir de 16h30.

La Cérémonie des Voeux du Maire se déroulera le vendredi 5 Janvier à partir de 19h.

Les illuminations - Le Conseil Municipal a décidé de les remettre dans les rues et de faire appel à M. SAVAUX comme auparavant.

5/ Questions diverses.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 21h15.

Prochaine réunion le 7 Décembre à 19h30.